

Municipalité régionale de comté de Bellechasse
Conseil de la MRC

PROVINCE DE QUÉBEC

MRC DE BELLECHASSE

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil de la MRC de Bellechasse tenue le 22 octobre 2025, au Centre Administratif Bellechasse, à compter de 18 h 30, sis au 100 rue Monseigneur-Bilodeau à St-Lazare-de-Bellechasse.

Sont présents les Conseillers suivants :

Mme Sylvie Lefebvre, Buckland

M. Vincent Audet, Honfleur

Mme Guylaine Aubin, Sainte-Claire

M. Sébastien Bourget, Saint-Damien

M. Gilles Nadeau, Saint-Gervais

M. Germain Caron, Saint-Henri

M. Martin J. Côté, Saint-Lazare-de-Bellechasse

Mme Cynthia Lapointe, Saint-Léon-de-Standon

M. Clément Fillion, Saint-Nazaire

M. Daniel Pouliot, Saint-Philémon

M. Richard Thibault, Saint-Raphaël

M. Alain Vallières, Saint-Vallier

Sont absents: Mme Suzie Bernier, Armagh

M. David Christopher, Beaumont

M. Yvon Dumont, La Durantaye

M. Yves Turgeon, Saint-Anselme

M. Pascal Rousseau, Saint-Charles

M. Marcel Roy, Saint-Malachie

M. Ronald Gonthier, St-Michel-de-Bellechasse

M. Pascal Fournier, Saint-Nérée-de-Bellechasse

Formant quorum sous la présidence de M. Luc Dion, préfet

Sont aussi présents : Mme Anick Beaudoin, directrice générale

M. Dominique Dufour, directeur général adjoint

Le préfet, M. Luc Dion, assume la présidence de la séance. Il ne vote pas à moins d'indication contraire.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur Luc Dion préfet, déclare la séance ouverte après constatation du quorum.

Municipalité régionale de comté de Bellechasse
Conseil de la MRC

C.M. 25-10-344

2. ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Clément Fillion,
appuyé par M. Gilles Nadeau
et résolu

que l'ordre du jour suivant soit adopté avec varia ouvert :

1. Ouverture de la rencontre
2. Ordre du jour
3. Période de questions
4. Comité consultatif agricole – Nomination de remplaçants

Adopté unanimement.

3. PÉRIODE DE QUESTIONS

Cinq (5) personnes sont présentes dans l'assistance et aucune question n'est posée.

C.M. 25-10-345

**4. COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE – NOMINATION DE
REMPLAÇANTS**

ATTENDU que le règlement numéro 315-25 encadre le fonctionnement du Comité consultatif agricole (CCA) de la MRC de Bellechasse;

ATTENDU que selon l'article 6.3 les membres élus du comité sont nommés pour une période de deux (2) ans et que le remplacement des membres du comité se fait selon la même procédure que celle prévue pour leur nomination;

ATTENDU qu'en raison de la période électorale municipale, deux (2) membres élus ne siègent plus sur le comité depuis le 3 octobre 2025 et doivent être remplacés afin de combler les six (6) postes prévus au règlement;

ATTENDU que deux (2) sièges sont vacants parmi les membres producteurs agricoles du comité et que l'Union des producteurs agricoles (UPA) souhaite également substituer un membre par un autre;

ATTENDU qu'il y a lieu de combler l'ensemble des sièges vacants du CCA d'ici la nomination des nouveaux membres des différents comités de la MRC prévue le 10 décembre 2025.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Guylaine Aubin,
appuyé par Mme Sylvie Lefebvre
et résolu

Municipalité régionale de comté de Bellechasse
Conseil de la MRC

- 1- de nommer M. Alain Vallières et Mme Cynthia Lapointe en tant que membres élus sur le Comité consultatif agricole de la MRC de Bellechasse en remplacement de M. Pierre Fradette (secteur C) et M. Larry Quigley (secteur B).
- 2- de nommer M. Jérôme Beaudoin et Mme Karine Deniel en tant que membres producteurs des sièges vacants et de remplacer M. Alain Audet par M. Jocelyn Roy sur le Comité consultatif agricole de la MRC de Bellechasse.

Adopté unanimement.

C.M. 25-10-346

5. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Mme Guylaine Aubin
et résolu
que l'assemblée soit levée à 18 h 45

« Je Luc Dion, préfet, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »

Préfet

Greffière-trésorière